QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 décembre 2021 Rapporteur : Monsieur Jean-Luc LECLERCQ

N° 24

ACTE RENDU EXECUTOIRE

ompte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 08/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/12/2021 (accusé de réception du 07/12/2021)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Renouvellement de la convention de partenariat avec le Comité Départemental de la randonnée Pédestre du Finistère Convention 2022-2023

Partenaire de la communauté d'agglomération quimpéroise depuis 2012, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre assure l'entretien du petit balisage des itinéraires de randonnée pédestre proposés sur le territoire. Au vu de la qualité de cette collaboration, il est proposé de renouveler le partenariat, la convention 2020-2021 arrivant à échéance.

Le Comité départemental de randonnée pédestre en Finistère (CODEP29 FFRandonnée) est partenaire de Quimper Bretagne Occidentale pour entretenir le balisage des 20 itinéraires du topo-guide[®] P299 (180 km, balisage jaune) et des 28 boucles balisées en bleu (25 existantes + 3 nouvelles - 130 km).

Pour ce faire, il s'appuie sur des associations locales fédérales qui œuvrent pour un balisage effectif, sécuritaire et pertinent : remplacement des balises usées ou manquantes et signalement à la collectivité de toute dégradation, usure ou manque de supports de balisage.

La convention de partenariat définit les rôles de chaque partenaire afin de :

- garantir la continuité des 48 itinéraires pédestres proposée par les communes de l'agglomération en assurant l'entretien du balisage (180 km circuits balisés en jaune et 130 km boucles balisées en bleu soit 310 km); le matériel de balisage (balises PVC et autocollantes, peinture) étant fourni par Quimper Bretagne Occidentale;
- mener des actions complémentaires; après accord entre les deux parties en vue de :
 - o garantir l'entretien de balisage de circuits qui viendraient à être créés ;

- o améliorer le suivi du balisage ou l'information aux randonneurs ;
- o prévoir les modalités d'accompagnement financier et logistique à la réédition du topo guide[®] P299 « Des environs de Quimper au pays Fouesnantais ...à pied[®] » ; si ce dernier venait à être réédité durant la présente convention

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'allouer une subvention annuelle de 3 100 € comme soutien à l'entretien du balisage des circuits de randonnée pédestres proposés sur le territoire de l'agglomération au Comité départemental de la randonnée en Finistère (budget QBO ligne « Subventions Tourisme et Loisirs sportifs n°95-6574-711-7114 »);
- 2 d'autoriser madame la présidente à signer la nouvelle convention de partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et le Comité départemental de la randonnée en Finistère, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.